

## Festival international du film d'archéologie de Besançon - Prix de la Ville de Besançon

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : La première édition du festival international du film d'archéologie de Besançon, organisée par l'Association FORTIS, se tiendra dans notre ville du 4 au 8 novembre prochain. Cette manifestation se produira ensuite tous les deux ans à Besançon.

A cette occasion, outre le grand prix du festival, un «prix de la Ville de Besançon» sera attribué par un jury public et remis au lauréat au cours de la soirée de clôture du festival, qui cette année se déroulera le 8 novembre au Grand Kursaal.

En cas d'accord du Conseil Municipal, ce prix d'un montant de 1 500 € sera prélevé au chapitre 67.30/6714 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.824/61523.3623 CS 30000.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- habiliter M. le Maire à procéder par arrêté à la désignation du lauréat pour l'attribution du prix,
- autoriser le transfert de crédits mentionné.

**«M. LE MAIRE** : Je voudrais saluer cette initiative heureuse de l'Association FORTIS et de son Président Gérald BARBEY. FORTIS organise régulièrement des conférences sur l'archéologie et ce festival international du film d'archéologie va être le deuxième du genre en France. Lorsque j'avais rencontré Gérald BARBEY et les membres de son Association, je lui avais dit que nous le soutiendrions puisqu'il y a un grand attachement de la Ville et de la Municipalité par rapport à ce patrimoine prestigieux qui est fort peu connu. Il y a donc ce premier festival qui va avoir lieu, qui permettra comme le souhaite M. LAMBERT de faire mieux connaître là encore notre ville».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.*